

## PROCURATION

Le(a) soussigné(e) .....  
demeurant à .....  
propriétaire de ..... actions nominatives/au porteur (\*) de LUXEMPART S.A.,  
déclare constituer pour mandataire spécial (\*\*), avec droit de substitution,  
Madame/ Monsieur .....  
demeurant à .....

à l'effet de le/la représenter à l'**Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LUXEMPART S.A.**,  
qui se tiendra à l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, « La Philanthropie », 18, rue Léon  
Laval à Leudelange, **lundi, le 25 avril 2016**, à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Annulation de 41.490 titres physiques au porteur, impliquant une réduction du nombre d'actions et une réduction du capital social de € 103.725 correspondant au pair comptable (€ 2,5 par action) des actions à annuler.**  
L'article 5 des nouveaux statuts indiquera dès lors que le capital social est fixé à € 59.783.985 représenté par 23.913.594 actions. Cette annulation se fait en exécution des obligations imposées par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur (« Loi Immobilisation »). La valeur des actions à annuler, calculée selon la Loi Immobilisation, sera, après déduction des frais, versée à la Caisse de Consignation après un délai de 30 jours à compter de la publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

- 2. Modification subséquente de l'article 5 et du dernier paragraphe de l'article 8 des statuts en conséquence**

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

- 3. Divers**

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--



Le mandataire peut :

- assister à cette réunion et à toute autre qui aurait lieu ultérieurement avec le même ordre du jour si la première ne pouvait délibérer valablement ;
- prendre part à toutes délibérations et à tous votes se rapportant à l'ordre du jour ;
- signer toutes feuilles de présence et tous procès-verbaux, passer et signer tous actes et, en général, faire le nécessaire.

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2016

\_\_\_\_\_  
(Signature)

**NB :**

- La signature doit être précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"
- Les pouvoirs d'un usufruitier et d'un nu-proprétaire ne sont valables que conjointement et établis au nom d'un même mandataire

(\* ) Biffer ce qui ne convient pas

(\*\*) Dans la procuration, il vous est loisible d'indiquer vos instructions de vote en cochant les cases de votre choix. En cas de mandat en blanc, Luxempart S.A. se chargera de désigner un mandataire qui vous représentera à l'Assemblée et qui émettra vos votes selon vos instructions. Il vous suffit d'indiquer pour chaque point de l'ordre du jour qui sera soumis au vote, si vous êtes en faveur de la proposition ou contre, ou si vous souhaitez vous abstenir. Si vous ne remplissez pas les cases à cet effet, et que vous avez laissé la procuration en blanc, vous serez présumé être en faveur des résolutions proposées.